Le Chesnay, le 20 octobre 2011,

Monsieur Etienne BLONDIAUX

Neuilly sur Seine

Cher Monsieur,

Suite à notre entretien, vous nous avez fait part de votre souhait de confier à JSC Consultants un mandat d’achat en vue de l’acquisition de la société « Lux» auprès des actionnaires et propriétaires, par l'intermédiaire de la société Buckminster mandatée pour la vente de la société "Lux".

Cette opération a pour objet de vous accompagner en tant que porteur de projet pour l'acquisition de ladite société. Nous vous soumettons ci-après, pour accord, les conditions de notre intervention.

# **1 - MISSION**

La mission a pour objet de vous accompagner dans le cadre du processus d’acquisition de ladite société au travers des étapes suivantes :

**Etape 1 :**

* Mise en relation de M. Etienne BLONDIAUX auprès des vendeurs de ladite société,
* Préparation et définition du montage d'acquisition à proposer,
* Réalisation des modalités de rachat,
* Mise en place du « Business Plan »de référence. Cette phase est particulièrement importante. En effet, elle a pour objectif de calibrer et d’argumenter les besoins de fonds nécessaires au rachat et au développement de l'entreprise,
* Formalisation d'une lettre d’intention de rachat (« Letter of Intent » L.O.I),

**Etape 2 :**

* **Assistance à la négociation**

a. Négociation d’une « term sheet » avec votre/vos Investisseur/s,

b. Négociation des contrats de management, règlement intérieur et pacte d’actionnaires,

c. Assistance à la rédaction des protocoles et contrats annexes,

d. Supervision de la « réalisation » de la levée de fonds jusqu’à bonne fin.

**2 – DEVIS ET MODE DE PAIEMENT :**

* 1. Partie variable de 3,5 % à 4 % du montant des capitaux levés, selon le montant, les circonstances, les apporteurs de capitaux, et ce quelque soit la nature de la prise de participation et la nature des capitaux apportés (paiement cash, échanges d’actions croisées, …) avec un minimum de 80.000 €,
  2. Frais encourus par les consultants pour cette mission remboursés sur accord préalable et présentation des justificatifs,
  3. Pour toute autre mission que M. BLONDIAUX pourrait nous confier (audits, conseil patrimonial, négociations bancaires, conseil permanent en matière financière…) : devis préalable et accord formel entre les parties,
  4. Si vous décidez d’interrompre la mission, à quelque moment que cela soit et pour quelque raison que cela soit , une indemnité de 5000 € sera due à JSC Consultants au titre des travaux effectués.
  5. Droit de suite : tout investisseur présenté par JSC Consultants  fera l’objet d’un droit de suite d’une durée de 12 mois suivant la date de fin de la présente mission.

La Commission de Succès devra être payée lors du premier versement des fonds aux vendeurs de ladite société.

# **Durées et clauses particulières**

## Durée et reconduction

La présente mission est confiée à JSC Consultants pour une période de trois mois renouvelable par tacite reconduction de chacune des parties, à compter de la date de contre signature de la présente pour accord, par vos soins.

Ce mandat prendra immédiatement fin dans le cas où l’une des conditions suivantes serait réalisée :

* Après étude du dossier, vous ne souhaitez pas acquérir ladite société ;
* Après une période de 3 mois à partir de la date de contre signature de la présente lettre de mission   
  sans qu’aucune offre sous forme de L.O.I n’est été adressée par vos soins aux vendeurs ;
* Refus des vendeurs de vous vendre ladite société ;
* Délai de 1 mois de négociations non formalisées par la vente effective de ladite société après émission de la L.O.I aux vendeurs ;
* Accord commun de fin de mandat entre les parties JSC Consultants et vous-même.

## Loyauté entre les parties

La sociétés JSC Consultants et M. Etienne BLONDIAUX s’engagent à travailler loyalement l’un envers l’autre afin d’aboutir in fine au succès de l’opération. Cet engagement se formalise par une réactivité et une communication étroite entre les deux parties.

**Bon pour accord :**

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous confirmer votre accord sur les termes de la présente en nous retournant un exemplaire de la présente, revêtu de la mention manuscrite *"bon pour mission dans les conditions ci-dessus"*, datée et signée.

Nous sommes très heureux de pouvoir vous assister dans ce projet et de défendre au mieux vos intérêts. En vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions d’agréer, Cher Monsieur, l’expression de notre sincère considération.

Fait à,

le, en deux exemplaires

**JSC Consultants Monsieur Etienne BLONDIAUX**

**Jean SAINT-CRICQ Porteur de projet**

**Gérant**